

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

MAI 2018

PRINCIPALES TENDANCES

A fin mai 2018 et en comparaison avec la même période de l'année 2017, l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 0,5% provenant de :

- l'augmentation de 3,2% des impôts directs suite à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (1.146 MDH contre 342 MDH), conjuguée à la baisse de la taxe de services communaux (-27,4%), de la taxe professionnelle (-31,1%) et de la taxe d'habitation (-38,9%);
- la diminution de 6,4% des impôts indirects qui s'explique principalement par la diminution de 9,9% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), conjuguée à la réalisation de 200 MDH au titre de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances ;
- l'accroissement de 25,4% des recettes non fiscales provenant notamment de l'augmentation des subventions (982 MDH contre 486 MDH) et des fonds de concours (451 MDH contre 378 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 57,4% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 1,1% suite à la hausse de 0,3% des dépenses de personnel, de 1,7% des autres dépenses de biens et services et de 3,8% des intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement en baisse de 13,7%, passant de 3 MMDH à fin mai 2017 à 2,6 MMDH à fin mai 2018.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 6,4 MMDH contre un solde ordinaire positif de 6,5 MMDH enregistré un an auparavant;
- un excédent global de 4 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 152 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes contre un excédent global de 3,5 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 132 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin mai 2018, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 35 MMDH dont 27,2 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mai 2017	Prévisions 2018	Mai 2018	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>14 563</u>	<u>22 362</u>	<u>14 640</u>	65%	0,5%
1.1- Recettes fiscales :	12 505	18 290	12 059	66%	-3,6%
<i>Impôts directs</i>	3 648	7 275	3 766	52%	3,2%
<i>Impôts indirects</i>	8 857	11 015	8 293	75%	-6,4%
1.2- Recettes non fiscales :	2 058	4 072	2 581	63%	25,4%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	290	622	303	49%	4,5%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	338	636	324	51%	-4,1%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	864	1 481	1 433	97%	65,9%
<i>Autres recettes</i>	566	1 333	521	39%	-8,0%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>8 110</u>	<u>28 889</u>	<u>8 197</u>	28%	1,1%
2.1- Biens et services :	7 478	27 840	7 541	27%	0,8%
<i>Personnel</i>	4 643	13 170	4 659	35%	0,3%
<i>Autres biens et services</i>	2 835	14 670	2 882	20%	1,7%
2.2- Intérêts de la dette :	632	1 049	656	63%	3,8%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>6 453</u>	<u>-6 527</u>	<u>6 443</u>		
4- INVESTISSEMENT²	3 037	31 033	2 622	8%	-13,7%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	14	-31	7		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	118	-4 912	145		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	<u>3 548</u>	<u>-42 503</u>	<u>3 973</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-3 548</u>	<u>42 503</u>	<u>-3 973</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	861	31	333		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-652	-1 352	-729		
<i>Variation de l'excédent</i>	-3 757	43 824	-3 577		

¹ Occupation temporaire du domaine public

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mai 2017	Prévisions 2018	Mai 2018	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	12 505	18 290	12 059	66%	-3,6%
IMPÔTS DIRECTS	3 648	7 275	3 766	52%	3,2%
<i>Taxe de services communaux³</i>	1 829	2 562	1 327	52%	-27,4%
<i>Taxe professionnelle³</i>	498	2 016	343	17%	-31,1%
<i>Taxe d'habitation³</i>	193	313	118	38%	-38,9%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	786	960	832	87%	5,9%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	180	712	628	88%	248,9%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	162	712	518	73%	219,8%
IMPÔTS INDIRECTS	8 857	11 015	8 293	75%	-6,4%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	7 843	9 230	7 063	77%	-9,9%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	203	200	99%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	295	541	281	52%	-4,7%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	92	158	62	39%	-32,6%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	84	136	97	71%	15,5%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	86	138	89	64%	3,5%
<i>Taxe de séjour</i>	84	99	100	101%	19,0%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	106	40	125	313%	17,9%
<i>Autres impôts indirects</i>	267	470	276	59%	3,4%
RECETTES NON FISCALES	2 058	4 072	2 581	63%	25,4%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	290	622	303	49%	4,5%
<i>Redevance OTDP communal</i>	338	636	324	51%	-4,1%
<i>Fonds de concours</i>	378	108	451	418%	19,3%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	205	418	161	39%	-21,5%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	206	1	0%	
<i>Subventions</i>	486	1 373	982	72%	102,1%
<i>Recettes diverses</i>	361	709	359	51%	-0,6%
TOTAL DES RECETTES	14 563	22 362	14 640	65%	0,5%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	2 738	1 792	10 110	14 640
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	200	84	2 726	3 010
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	200	81	1 707	1 988
<i>Produits des services</i>	0	0	288	288
<i>Produits des biens</i>	0	3	731	734
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	19	0	1 769	1 788
Taxe sur les services communaux	19	0	1 308	1 327
Taxe professionnelle	0	0	343	343
Taxe d'habitation	0	0	118	118
1.3- Ressources transférées :	2 519	1 708	5 615	9 842
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	63	1 552	5 448	7 063
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	1 146	0	0	1 146
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	200	0	0	200
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 110	156	167	1 433
2- DEPENSES ORDINAIRES	382	1 027	6 788	8 197
2.1- Biens et services :	233	990	6 318	7 541
<i>Personnel</i>	66	817	3 776	4 659
<i>Autres biens et services</i>	167	173	2 542	2 882
2.2-Intérêts de la dette	149	37	470	656
3- SOLDE ORDINAIRE	2 356	765	3 322	6 443
4- INVESTISSEMENT	854	662	1 106	2 622
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	1	0	6	7
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	11	-12	146	145
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	1 514	91	2 368	3 973
8- FINANCEMENT :	-1 514	-91	-2 368	-3 973
<i>Recettes d'emprunt</i>	101	145	87	333
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-138	-36	-555	-729
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 477	-200	-1 900	-3 577

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin mai 2018 laisse apparaître une hausse de 0,5% des ressources et de 1,1% des dépenses ordinaires, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 6,4 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 2,6 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 152 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 4 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 14,6 MMDH en augmentation de 0,5% par rapport à fin mai 2017. Ceci s'explique par la hausse de 8,8% des recettes transférées et de 0,5% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la diminution de 29% des recettes gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2017	Prévisions	2018	Evol. %
Transférées	9 049	12 338	9 842	8,8%
Gérées par l'Etat	2 520	4 891	1 788	-29,0%
Gérées par les collectivités	2 994	5 133	3 010	0,5%
TOTAL	14 563	22 362	14 640	0,5%

1.1-RECETTES FISCALES

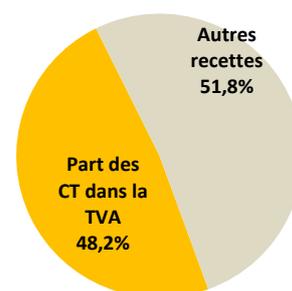
Les recettes fiscales ont atteint 12,1 MMDH, en diminution de 3,6% par rapport à leur niveau à fin mai 2017, suite à la hausse de 3,2% des impôts directs et à la baisse de 6,4% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 82,4% des recettes globales des collectivités territoriales à fin mai 2018.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 9,8 MMDH à fin mai 2018 contre 9 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 8,8%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (1.146 MDH contre 342 MDH)⁴, des subventions (982 MDH contre 486 MDH) et de la réalisation de 200 MDH au titre de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances, conjuguée à la baisse de 9,9% de la part des collectivités territoriales dans le produit de TVA (7,1 MMDH contre 7,8 MMDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 48,2% de leur part dans le produit de la TVA.

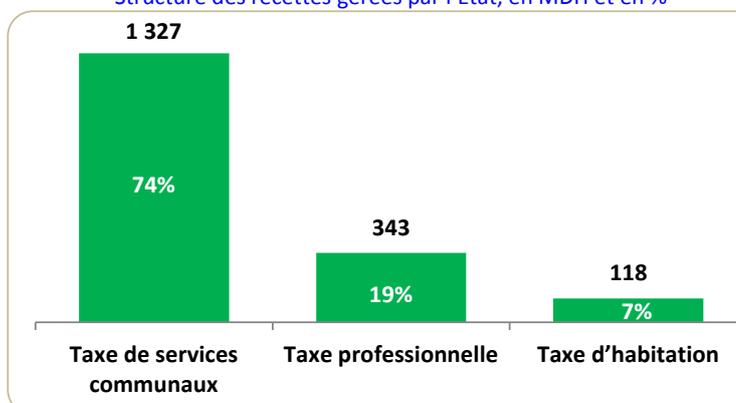
Structure des recettes des collectivités en 2018



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin mai 2018, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 1,8 MMDH contre 2,5 MMDH un an auparavant, soit une diminution de 29%, provenant de la baisse de la taxe de services communaux (-27,4%), de la taxe professionnelle (-31,1%) et de la taxe d'habitation (-38,9%).

Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %

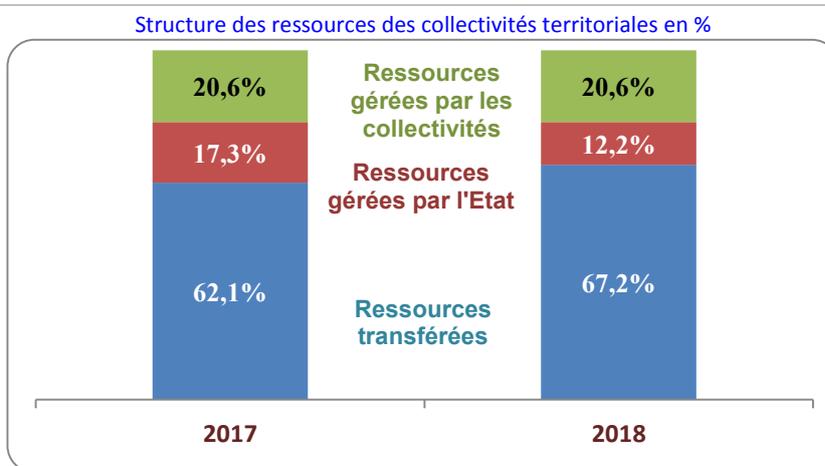


⁴ L'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR est due à la revalorisation du taux des parts affectées de 3% en 2017 à 4% en 2018 (articles 13 et 14 de la loi de finances de 2018).

1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 3.010 MDH à fin mai 2018 contre 2.994 MDH un an auparavant, en hausse de 0,5%. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis (832 MDH), la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (324 MDH), les recettes domaniales (303 MDH), la taxe sur les opérations de construction (281 MDH) et la redevance sur les recettes des mandataires des marchés de gros (161 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin mai 2017 et fin mai 2018, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat et une stagnation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 2,6 MMDH, en augmentation de 25,4% par rapport à leur niveau à fin mai 2017, en raison notamment de la hausse des subventions (982 MDH contre 486 MDH) et des fonds de concours (451 MDH contre 378 MDH).

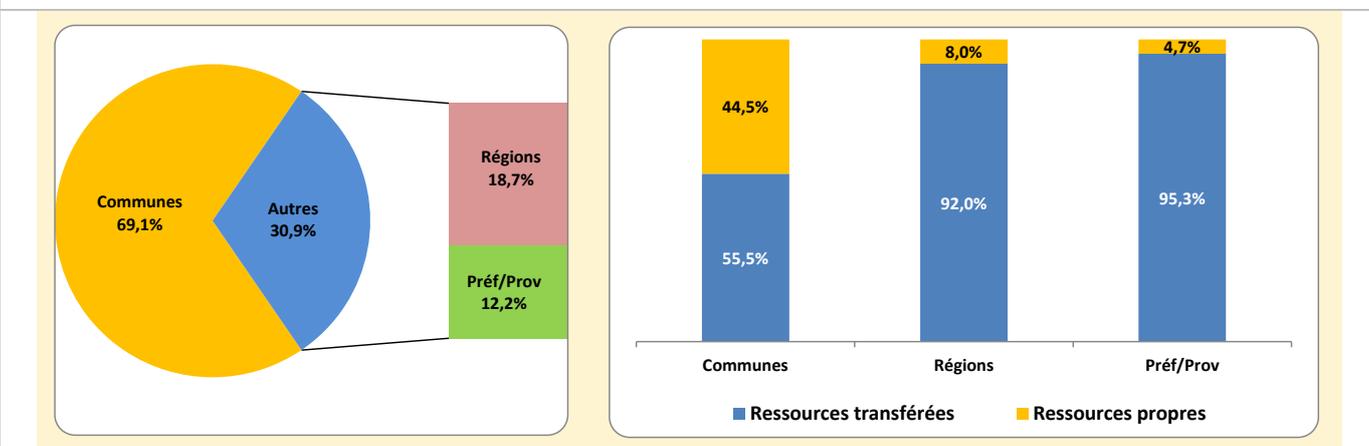
La hausse enregistrée au niveau des subventions provient essentiellement de l'augmentation des subventions de l'Etat (977 MDH contre 479 MDH).

Les fonds de concours sont constitués pour une partie des versements effectués par certains départements ministériels (332 MDH contre 201 MDH) et des établissements et entreprises publics (99 MDH contre 145 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 10,1 MMDH et représentent 69,1% des recettes globales dont les collectivités territoriales ont bénéficié à fin mai 2018.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale durant les 5 premiers mois de 2018 permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 55,5% des recettes des communes contre 92% pour les régions et 95,3% pour les préfetures et provinces.

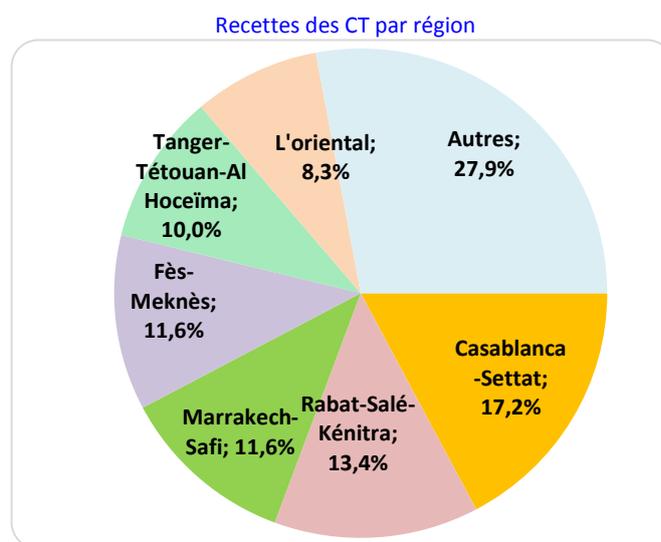


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de 6 régions avec 72,1% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (2,5 MMDH) représentent 17,2% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,4% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,5%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	839	432	1 252	2 523
Rabat-Salé-Kénitra	395	512	1 060	1 967
Marrakech-Safi	397	82	1 217	1 696
Fès-Meknès	295	148	1 251	1 694
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	369	248	841	1 458
L'oriental	179	68	967	1 214
Souss-Massa	246	197	729	1 172
Béni Mellal-Khénifra	169	88	799	1 056
Laâyoune-Sakia El Hamra	39	0	713	752
Drâa-Tafilalet	55	11	579	645
Guelmim-Oued Noun	23	2	215	240
Dakhla-Oued Ed Dahab	4	0	219	223
TOTAL	3 010	1 788	9 842	14 640

2- DEPENSES

A fin mai 2018, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 11,5 MMDH, en baisse de 2,1% par rapport à leur niveau à fin mai 2017. Elles se composent à hauteur de 71% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin mai 2018, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 8,2 MMDH, soit une augmentation de 1,1%. Cette hausse est le résultat de l'augmentation de 0,3% des dépenses de personnel, de 1,7% des dépenses des autres biens et services et de 3,8% des intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Personnel	4 643	13 170	4 659	35%	0,3%
Autres biens et services	2 835	14 670	2 882	20%	1,7%
Intérêts dette	632	1 049	656	63%	3,8%
TOTAL	8 110	28 889	8 197	28%	1,1%

⁵ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin mai 2018 ont atteint 4.659 MDH contre 4.643 MDH à fin mai 2017, soit une hausse de 0,3%. Les salaires représentent 56,8% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 66% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 2.882 MDH à fin mai 2018 contre 2.835 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 40,5% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 656 MDH à fin mai 2018 contre 632 MDH un an auparavant, en hausse de 3,8%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin mai 2018 a dégagé un solde ordinaire positif de 6,4 MMDH contre un solde ordinaire positif de 6,5 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

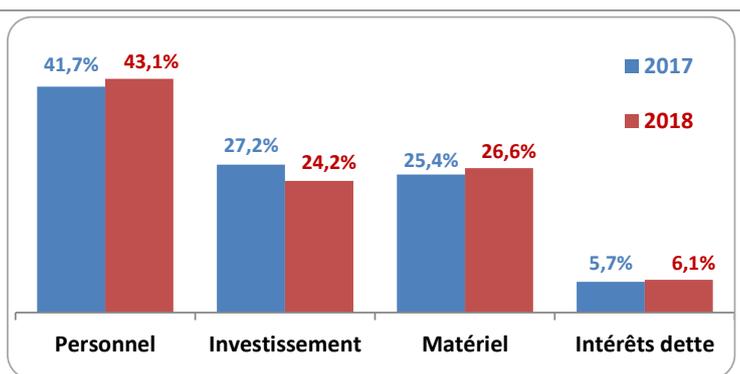
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 2,6 MMDH à fin mai 2018 contre 3 MMDH à fin mai 2017, soit une baisse de 13,7%.

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre, des programmes nationaux (888 MDH contre 1.403 MDH), des travaux neufs et grosses réparations (633 MDH contre 703 MDH), conjuguée à la hausse des émissions au titre des projets intégrés (607 MDH contre 465 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	703	9 504	633	7%	-10,0%
Projets intégrés⁶	465	5 928	607	10%	30,5%
Acquisitions immobilières	192	6 080	223	4%	16,1%
Acquisitions mobilières⁷	251	1 881	232	12%	-7,6%
Programmes nationaux⁸	1 403	5 619	888	16%	-36,7%
Subventions	23	2 021	39	2%	69,6%
TOTAL	3 037	31 033	2 622	8%	-13,7%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin mai 2017 et fin mai 2018 fait ressortir la hausse des parts des dépenses de personnel, des dépenses de matériel et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse des parts des dépenses d'investissement.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles

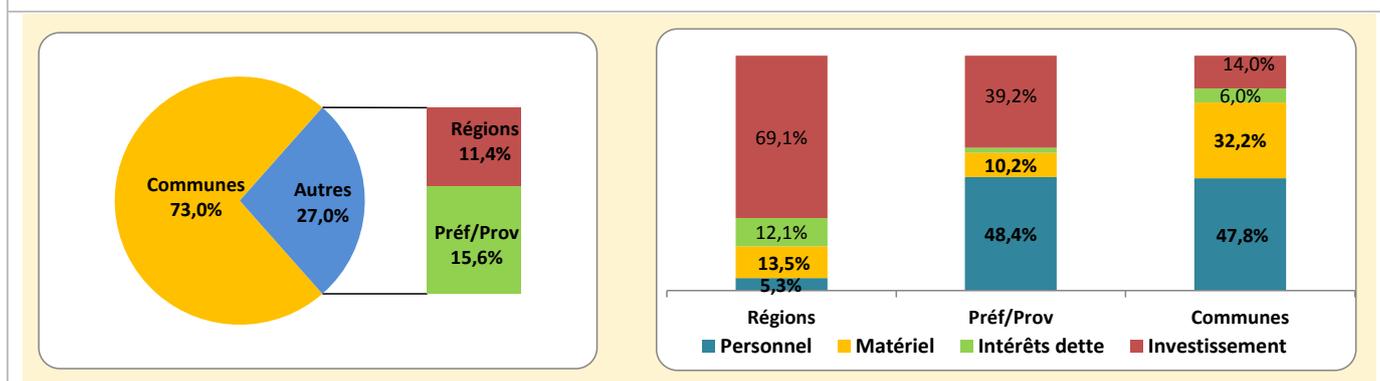
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 7,9 MMDH, les dépenses ordinaires et d'investissement des communes représentent 73% des dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales à fin mai 2018.

La répartition des dépenses par type de collectivité territoriale à fin mai 2018 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (47,8%) et des préfectures et provinces (48,4%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 69,1% de dépenses d'investissement, 13,5% de dépenses de matériel, 12,1% des charges en intérêts et 5,3% des dépenses de personnel.

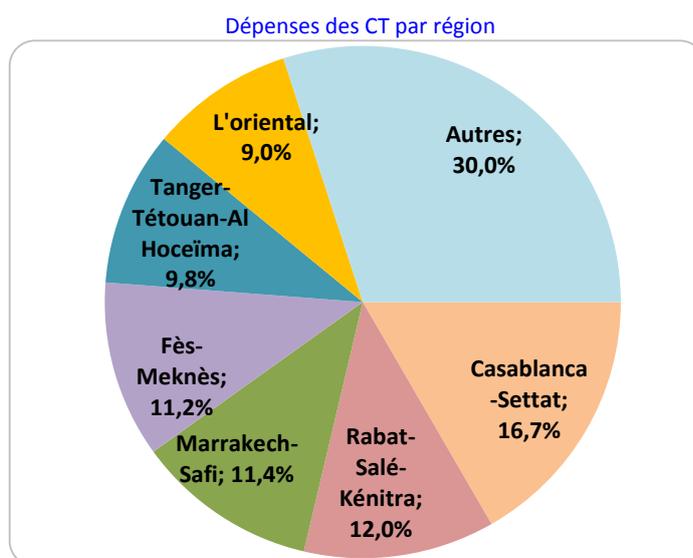


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de 6 régions avec 70% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (1.805 MDH) représentent 16,7% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,3% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	953	323	184	345	1 805
Rabat-Salé-Kénitra	643	363	73	218	1 297
Marrakech-Safi	483	411	46	293	1 233
Fès-Meknès	569	357	80	201	1 207
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	412	321	28	296	1 057
L'oriental	452	207	51	267	977
Souss-Massa	312	242	78	342	974
Béni Mellal-Khénifra	322	239	32	239	832
Laâyoune-Sakia El Hamra	179	195	28	184	586
Drâa-Tafilalet	191	117	33	147	488
Guelmim-Oued Noun	99	68	8	48	223
Dakhla-Oued Ed Dahab	44	39	15	42	140
TOTAL	4 659	2 882	656	2 622	10 819

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin mai 2018 des soldes positifs de 7 MDH et de 145 MDH respectivement contre un solde positif de 14 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 118 MDH pour les comptes spéciaux à fin mai 2017.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 4 MMDH à fin mai 2018 contre un excédent global de 3,5 MMDH enregistré un an auparavant.

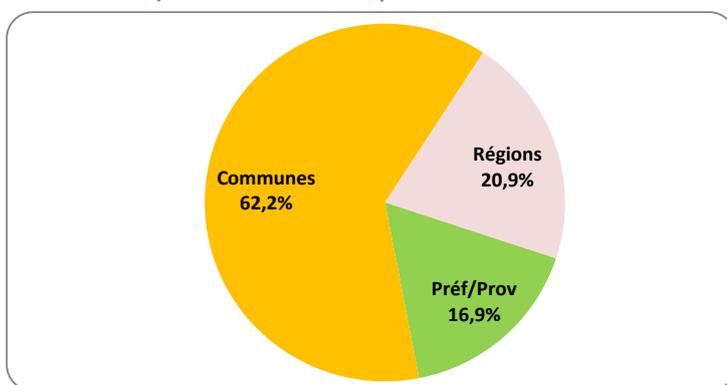
5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin mai 2018, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 333 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 729 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 3,6 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin mai 2018 se sont élevés à 35 MMDH, dont 27,2 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁹. Les communes interviennent pour 62,2% des fonds disponibles des collectivités territoriales.

Répartition des fonds disponibles à fin mai 2018



⁹ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.